



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6173^e séance

Mercredi 29 juillet 2009, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Rugunda	(Ouganda)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Somdah
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Guillermet
	Croatie	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Lacroix
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Quarrey
	Turquie	M. Çorman
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2009/373)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2009/373)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de la Somalie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose avec l'assentiment du Conseil d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Omaar (Somalie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Mohamed Abdullahi Omaar, Ministre des affaires étrangères de la Somalie.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Lamamra à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général et chef du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Ould Abdallah à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2009/373, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Ahmedou Ould Abdallah. Je lui donne maintenant la parole.

M. Ould Abdallah (*parle en anglais*) : Je me félicite de cette occasion qui m'est offerte de faire un exposé au Conseil.

Bien que la situation demeure fragile, il y a eu certains faits nouveaux encourageants en Somalie. Comme je l'ai dit précédemment au Conseil, un nouveau modèle est en train de se mettre en place. Malgré de nombreuses difficultés, le Gouvernement résiste et repousse les multiples tentatives pour le renverser et s'emparer illégalement du pouvoir par la force. Il s'efforce aussi de surmonter deux décennies de scepticisme à l'égard de la Somalie.

Je crois que nous nous trouvons aujourd'hui à un tournant. Il est clair que la population et ses chefs traditionnels récusent la violence et ceux qui la provoquent. Par conséquent, l'appui de la communauté internationale est encore plus essentiel à l'heure actuelle.

Dans ce contexte, je voudrais saluer encore une fois l'aide extraordinaire que fournissent les membres de l'Organisation de la Conférence islamique, la Ligue des États arabes, l'Union africaine, l'Union européenne et la Commission européenne, le Groupe de contact, notamment les États-Unis, la Norvège et de nombreux autres pays, en particulier l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), organisation sous-régionale. Tous se sont mobilisés rapidement pour fournir une aide capitale sur le terrain, comme annoncé en avril lors de la conférence de Bruxelles, à laquelle participait le Secrétaire général. Pour faciliter le processus, le Gouvernement somalien a fait appel aux services d'un cabinet de comptabilité international afin d'en assurer la transparence.

Le Gouvernement a réalisé des progrès importants dans la formation, l'équipement et la rémunération de ses forces de sécurité. Il reste cependant davantage à faire, en particulier dans le domaine de la coordination et de l'organisation. Dans

le même temps, le processus politique progresse. L'Accord de Djibouti, signé en août de l'année dernière, demeure ouvert à ceux qui veulent traiter la question somalienne par des moyens pacifiques. Récemment, un accord important a été signé entre le Gouvernement et le très respecté groupe religieux Ahlu Sunnah Wal Jama'a, et a déjà abouti à des résultats. On a également procédé à l'intégration de certains éléments issus des groupes d'opposition, et l'un de leurs dirigeants est devenu vice-ministre. Cette politique de la porte ouverte doit se poursuivre.

Si je comprends bien, le Gouvernement serait disposé à accueillir des membres de groupes actuellement dans l'opposition, qu'il s'agisse de dirigeants ou de simples membres issus des rangs de leurs groupes. Les Somaliens devraient débattre des questions de paix entre eux, dans leur propre pays. Ceux qui ne s'associent pas au processus de paix laisseront passer l'occasion de reconstruire le pays. Mon Bureau est disposé à fournir de l'aide et à contribuer aux discussions entre les Somaliens.

Il est temps à présent de se concentrer sur les besoins et les intérêts des Somaliens ordinaires qui se voient privés de nourriture suffisante et de protection contre la peur ambiante. Leur souffrance devrait toucher au cœur tous les Somaliens patriotes et constituer la principale préoccupation au niveau international. Leur pays a été pris en otage par un petit groupe qui ne s'intéresse qu'à son propre profit immédiat. L'insécurité devient une source de revenu et de pouvoir.

Les Somaliens n'ont que trop souffert. Ils ont vu leurs êtres chers se faire tuer et mutiler. Ils ont été forcés de fuir de chez eux à maintes reprises et ont enduré des violations incessantes de leurs droits de l'homme. Leurs souffrances doivent cesser pour leur permettre de vivre normalement, comme le fait la population de beaucoup d'autres pays africains.

Dans ce contexte, je condamne l'enlèvement de tous les Somaliens et étrangers innocents qui sont pris en otage contre l'échange de rançons, et je demande leur libération inconditionnelle. J'appelle tous ceux, Somaliens ou non, qui peuvent apporter leur aide directement ou indirectement, à le faire par téléphone, courrier électronique ou tout autre moyen de communication afin d'aider à la libération des malheureux otages. Il est impossible d'imaginer comment des actions aussi inhumaines peuvent aider d'une quelconque manière les Somaliens ou l'image de

la Somalie. De même, je condamne le pillage des bureaux de l'ONU dans le centre-sud de la Somalie, ainsi que les efforts faits pour censurer les médias par l'intimidation, l'extorsion et l'assassinat ciblé de journalistes.

La question de la justice doit être traitée sérieusement. La lutte contre l'impunité et contre les nombreuses violations perpétrées à l'encontre des civils doit continuer de figurer en tête de liste. À cet égard, la communauté internationale devrait aider les Somaliens à décider du chemin à suivre. C'est pourquoi mon Bureau organise une réunion sur la question vers la mi-août. En outre, le Groupe de surveillance basé à Nairobi s'emploie activement à tenter d'identifier ceux qui pourraient faire l'objet de sanctions.

Avant de terminer, je voudrais souligner le fait que les échecs passés ne doivent pas nous décourager d'entreprendre des actions futures pour promouvoir la stabilité. À court et moyen termes, le Conseil de sécurité peut adopter certaines mesures concrètes.

Premièrement, bien que le Gouvernement ait réalisé d'importantes avancées, il a encore besoin d'un appui immédiat, politique et financier, pour améliorer la situation. Les autorités à Puntland et Somaliland ont également besoin de ressources pour veiller à ce que la stabilité perdure.

Deuxièmement, un appui immédiat et concret doit être prêté à la Mission de l'Union africaine en Somalie. Les contingents de l'Union africaine ont fait preuve d'un courage et d'un dévouement remarquables, en solidarité avec la population somalienne. Ils méritent le soutien de tous les membres du Conseil.

Troisièmement, il serait très utile de fournir un appui à l'organisation sous-régionale IGAD et à l'Union africaine dans leurs décisions concernant la Somalie. Compte tenu de leur proximité, leurs connaissances et leurs intérêts en Somalie, le rôle moteur des États membres de l'IGAD sur les questions somaliennes devrait être pris en considération.

Quatrièmement, le temps est venu pour l'ONU de montrer qu'elle envisage sérieusement d'intervenir en Somalie. Notre présence temporaire à Nairobi dure depuis 15 ans, ce qui est beaucoup trop long. Nous ne pouvons œuvrer efficacement pour la paix avec les Somaliens et répondre aux besoins humanitaires pressants que si nous sommes auprès des victimes de la famine, de la violence et d'une multitude d'abus. Mon

Bureau et d'autres institutions des Nations Unies, notamment humanitaires, ainsi que les organisations non gouvernementales et les diplomates concernés, devraient se rendre à Mogadiscio. La création d'une zone verte, semblable à celles qui existent ailleurs, faciliterait le processus.

Cinquièmement, nous devons continuer à apporter notre appui à la lutte contre la piraterie. La présence maritime internationale a montré la solidarité remarquable avec les Somaliens dont ont fait preuve un grand nombre de pays, et s'est révélée efficace. La présence maritime devrait être maintenue, tandis que l'on fournit un appui à la création d'une gendarmerie maritime somalienne. Dans le même temps, il faut s'atteler de toute urgence à régler les problèmes sur terre, en particulier la question de l'emploi des jeunes.

La Somalie est, certes, un cas très difficile à tout le moins mais les défis sont partout et ce n'est pas une raison pour rester inactif. La communauté internationale ne doit jamais renoncer à son obligation envers le peuple somalien. Il est nécessaire d'agir efficacement maintenant car, si l'on n'agit pas maintenant, quand le fera-t-on? Si le Conseil de sécurité n'agit pas, alors qui le fera? Nous ne savons tous que trop bien qu'il suffit, pour que le mal triomphe, que les hommes de bien ne fassent rien.

Les peuples du monde entier cherchent la paix, la sécurité et la dignité. Les Somaliens ne font pas exception. On leur refuse cette modeste aspiration depuis 20 ans. La visite à Djibouti du Conseil de sécurité, l'année dernière, a insufflé un incroyable élan à la région. Si le Conseil peut contribuer à restaurer la stabilité en Somalie, cela permettrait grandement de redorer l'image de l'ONU en Afrique. Il me semble qu'il est maintenant temps d'agir.

Le Président : Je remercie M. Ould Abdallah pour son exposé. Je donne maintenant la parole à M. Lamamra.

M. Lamamra : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil, de la possibilité que vous me donnez de vous faire part de l'appréciation que fait la Commission de l'Union africaine de l'état et des perspectives de la situation en Somalie. Je mesure d'autant le privilège qui m'échoit de participer à l'examen par le Conseil de ce point de son ordre du jour que j'interviens sous votre présidence alors que votre engagement personnel et la contribution inestimable de votre pays, l'Ouganda, en faveur de la

paix et de la réconciliation en Somalie, sont ici et partout ailleurs reconnus et loués.

La situation en Somalie est difficile et volatile, mais elle n'est ni désespérée ni même insurmontable. Les quelques mois d'existence et de fonctionnement du Gouvernement d'union nationale mené par le Président Cheikh Sharif Cheikh Ahmed ont vu s'opérer des améliorations notables dans la gouvernance du pays, améliorations qui sont démonstratives d'une volonté de transparence, d'inclusivité et de réceptivité aux attentes d'un peuple durement éprouvé par tant d'années d'absence d'État et de confrontations fratricides.

Les institutions fédérales de transition, qui sont représentatives de larges courants politiques du pays, ont entrepris d'œuvrer de l'intérieur même du territoire somalien, au lancement d'une dynamique salutaire de sortie de crise. Mais, des forces antipaix, somaliennes et extrasomaliennes, ont redoublé d'activisme et de violence pour faire échec aux acquis du processus de paix et de réconciliation nationale, que l'Afrique et toute la communauté internationale soutiennent comme une chance précieuse pour la Somalie. Les forces antipaix s'acharnent à rendre la Somalie structurellement évocatrice de terrorisme et de piraterie, d'instabilité endémique et de menace pour elle-même comme pour le voisinage immédiat et même lointain.

Les instances dirigeantes de l'Union africaine – la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, le Conseil de paix et de sécurité – ont pris et réitéré des positions orientées vers l'action, dans la lignée de toutes les demandes préconisées par les instances politiques de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Ces positions et ces demandes sont bien connues du Conseil de sécurité, et je n'y reviendrai donc pas ici. En revanche, je tiens à articuler, à l'attention du Conseil, trois idées-force qui me semblent devoir s'imposer à la communauté internationale, en partant du postulat que l'échec en Somalie ne peut pas être, pour elle, une option, et que l'heure est à l'audace et à un engagement accru.

Premièrement, les enjeux stratégiques de la situation en termes d'impact direct sur la paix et la sécurité internationales font que le conflit somalien n'est pas réductible à une simple guerre civile qui serait alimentée par un quelconque partage insatisfaisant du pouvoir et de la richesse dans le pays. La Somalie est bel et bien devenue cause de précarité

régionale, en même temps que source d'insécurité à plus grande échelle.

Deuxièmement, les actions de violence armée qui se sont intensifiées depuis le 12 mai dernier contre les institutions, la Force de sécurité naissante et la police somalienne à Mogadiscio ne visent pas seulement à opérer un changement anticonstitutionnel de gouvernement, mais elles tendent à faire durablement du pays un abcès de fixation en tant que point d'appui de pratiques extrémistes génératrices de défis pour la région et pour le monde dans son ensemble.

Troisièmement, le combat en légitime défense qui est mené par le Gouvernement somalien et les forces soutenant le Président Cheikh Sharif Cheik Ahmed, d'une part, et l'action de stabilisation conduite par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), d'autre part, participent de la cohérence d'une résistance à une menace globale et contribuent à faire face à une telle menace globale.

Sur la base de ces considérations, il nous semble qu'il est dans l'ordre naturel d'une mobilisation solidaire et effective de la communauté internationale, face aux défis que les forces antipaix qui sont à l'œuvre en Somalie posent à ses valeurs référentielles, que des mesures hardies et novatrices soient décidées et mises en œuvre. Au delà du renforcement continu de l'AMISOM et de la construction diligente de la Force somalienne de sécurité, il est important que l'espace aérien et les eaux territoriales de la Somalie ne soient plus livrés au libre passage des armes et des munitions ainsi que de combattants étrangers.

Il est tout aussi important que le combat ne se déroule plus seulement là où les forces antipaix en prennent l'initiative, en l'occurrence dans la capitale Mogadiscio, qui est de plus en plus vidée de sa population civile. Bien plutôt, l'autorité de l'État et du Gouvernement du Président Ahmed doit pouvoir être étendue progressivement à d'autres régions du pays, à commencer par celles présentant des caractéristiques distinctives en termes stratégiques mais aussi opérationnels, voire en termes spirituels et symboliques.

L'Union africaine et l'ONU développent en Somalie un partenariat novateur qui préfigure une étape qualitative dans la conception des opérations de soutien à la paix dont des impératifs objectifs déterminent la forme et la consistance. Pour l'heure, le déploiement d'un sixième bataillon, en provenance du Burundi, avec des moyens aériens algériens, la mise en

place du module de soutien logistique des Nations Unies à l'AMISOM, sont autant de développements encourageants.

Les conditions se mettent ainsi progressivement en place pour que les Nations Unies prennent directement la large part de responsabilités qui leur revient naturellement dans l'affirmation de la présence de la communauté internationale en Somalie, notamment en prenant en charge la succession d'une AMISOM devenant bientôt pleinement opérationnelle. Dans cette perspective, le rehaussement du niveau et de l'effectivité de la représentation des institutions régionales et internationales en Somalie serait un pas opportun dans la bonne direction.

L'Union africaine, qui se réjouit du travail prometteur qu'elle fait en Somalie avec les Nations Unies, aussi bien avec l'équipe dirigée par le Représentant spécial Ahmedou Ould Abdallah qu'avec l'antenne du Département de l'appui aux missions, et qui se félicite du soutien précieux de ses partenaires internationaux, forme le vœu que cette œuvre de paix sera couronnée du succès qu'elle mérite.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lamamra pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Somalie.

M. Omaar (Somalie) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant tout vous remercier, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de participer à ce débat sur la Somalie. Je saisis également cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général et à mon bon ami, l'Ambassadeur Ould Abdallah, pour tous les efforts qu'il a déployés et l'énergie qu'il a dépensée pour gérer la situation, et pour sa direction avisée depuis plus de deux ans. Dans le même ordre d'idées, je voudrais également rendre hommage aux organismes des Nations Unies et à la communauté internationale et les remercier de leur présence constante aux côtés du peuple somalien.

Toutefois, comme cela a été dit, et nous sommes tous d'accord sur ce point, les questions et les problèmes relatifs à la Somalie doivent être réglés par les Somaliens. Cette responsabilité incombe non seulement au Gouvernement mais aussi au peuple somalien, où qu'il soit. La communauté internationale nous a prêté main forte, ce que nous apprécions à sa juste valeur. Mais je crois que nous avons désormais la

charge et la responsabilité de répondre aux besoins de notre pays.

Un autre élément indéniable, nous semble-t-il, est que le peuple somalien et la communauté internationale sont parvenus à la conclusion que le temps de la réinvention constante de la roue, comme cela fut le cas à l'occasion des multiples conférences organisées dans le passé, est aujourd'hui révolu. Le moment est venu de reconstruire une base institutionnelle et un État opérationnel qui permettront de rétablir la stabilité en Somalie. Je crois qu'il s'agit d'une décision très importante. De manière concertée, nous convenons tous désormais que c'est ce qu'il faut faire et mettre en place pour pouvoir dûment restaurer l'État et pour que la Somalie retrouve sa place au sein de la communauté internationale.

Comme cela a été dit, au niveau politique, notre attachement à la paix et à la réconciliation n'est ni temporaire ni en rien limité. Nous restons ouverts et prêts à incorporer dans le processus de paix de Djibouti toutes les parties qui acceptent le rétablissement de la primauté du droit et qui sont disposées à s'asseoir à la table de négociation pour examiner et définir la voie à suivre. Je crois que, comme l'a indiqué mon cher ami l'Ambassadeur Ould Abdallah, l'accord récent avec la Ahlu Sunnah Wal Jama'a, nouveau partenaire pour la reconstruction de la Somalie, en est la preuve.

Des efforts similaires sont déployés dans le pays mais aussi au sein de la diaspora somalienne dans le monde entier. Ce dialogue est constant et il sera encouragé et soutenu. Nous sommes attachés à la paix et à la réconciliation que nous considérons comme un processus continu qui n'a pas de limite de durée.

Au niveau international, nous sommes très reconnaissants à l'Union africaine de son appui et de sa prise de position et du fait que le Sommet organisé récemment en Libye ait pleinement pris en compte les besoins politiques, diplomatiques, militaires et financiers de la Somalie. Nous nous félicitons également que le Sommet de l'Union africaine ait approuvé les propositions présentées par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et le Gouvernement somalien. Ce sommet a été suivi d'une réunion ministérielle de l'IGAD, qui, une fois de plus, est arrivée à la conclusion que parallèlement aux mesures du Conseil de sécurité et de l'ONU, l'IGAD devait agir au niveau sous-régional. L'IGAD a désormais adopté des résolutions et des décisions qui imposent des sanctions locales à l'échelle sous-

régionale pour lutter contre les individus et les entités qui, au sein des pays de l'IGAD, s'emploient à saper le processus de paix.

Toutefois, il est clair désormais que, sur le plan militaire, l'objectif des deux derniers mois a été de renverser le Gouvernement, ce qui avait déjà motivé la première offensive d'avril. Aujourd'hui, ces ambitions nourries par Al-Shabaab et par l'Hizbul Islam s'essoufflent. Il apparaît désormais, de notre côté comme du leur, que ce projet de s'emparer du pouvoir et de renverser le Gouvernement ne peut et ne saurait aboutir. Une opération militaire à cette fin est vouée à l'échec. Ce constat a entraîné un changement de tactique, qui s'est d'abord manifesté par les prises d'otages qui ont eu lieu non seulement à Mogadiscio mais aussi dans la province nord-orientale du Kenya, mais qui s'est également traduit par les attaques perpétrées contre les institutions et même contre les locaux des Nations Unies. Au-delà de ces actions, nous nous attendons à ce que la stratégie des attentats-suicides soit élargie et devienne une nouvelle tactique terroriste pour déstabiliser non seulement le Gouvernement somalien mais aussi la communauté internationale qui vient en aide à la Somalie.

Pour terminer, nous demandons au Conseil de sécurité de considérer la Somalie dans le cadre du contexte sous-régional. La sous-région dans son ensemble est plongée depuis 50 ans dans un cycle de guerres, du Soudan à l'Érythrée et de l'Éthiopie à la Somalie. Voilà 50 ans, depuis les années 50 ou le début des années 60, que nos peuples sont victimes de guerres civiles et de guerres entre États. Nous pensons que la Somalie est un élément clef pour la stabilité de la sous-région. La paix que nous recherchons et que recherche aussi, nous le croyons, le Conseil, ne se limite pas à la Somalie. La paix à laquelle nous aspirons est une paix sous-régionale, et la stabilité en Somalie en est la pierre angulaire. Ce qui se passe en Somalie aura des incidences dans les pays voisins.

Dès lors, le projet et le partenariat mis en place entre la communauté internationale et le Gouvernement et le peuple somaliens doivent réussir, car leur impact va bien au-delà des frontières de la Somalie. Les actes de piraterie auxquels nous assistons ces dernières années en sont, je crois, la preuve. Voilà pourquoi nous demandons l'aide et l'appui du Conseil de sécurité. La question cruciale qu'il convient de régler aujourd'hui est celle des intérêts extérieurs dont l'objectif est d'entretenir et de prolonger la guerre en Somalie. Je crois que les Somaliens sont d'avis que nous pouvons

parvenir à la paix et à la réconciliation si nous arrivons à régler la question des ingérences étrangères et des intérêts extérieurs qui entendent faire perdurer la guerre. Je puis assurer le Conseil que le Gouvernement sera en mesure d'élaborer et de mener à bien un processus de paix et de réconciliation, si la chance nous en est donnée et si la porte extérieure est fermée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Quarrey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Ministre des affaires étrangères Omaar, le Représentant spécial du Secrétaire général Ould Abdallah et le Commissaire Lamamra de leurs exposés de ce matin.

Il est juste que le Conseil de sécurité reste saisi de la situation en Somalie. Comme nous l'avons déjà dit, l'instabilité qui y règne constitue une menace évidente pour la paix et la sécurité dans la région et au-delà. La violence incessante continue de provoquer la souffrance profonde et inutile d'une population qui, comme l'ont déjà mentionné tous les orateurs ce matin, a déjà trop longtemps souffert.

Il y a trois semaines, l'Ambassadeur Sawers a énoncé les quatre domaines d'action prioritaires, aux yeux du Royaume-Uni, concernant la situation en Somalie. Le premier domaine prioritaire est de s'attaquer à la crise humanitaire et de venir en aide à plus de 3 millions de personnes dans le besoin, grâce à un appui au Gouvernement fédéral de transition pour fournir des soins, de la nourriture et une sécurité de base. Le deuxième domaine prioritaire concerne l'appui au processus politique, notamment la politique de réconciliation du Gouvernement fédéral de transition, et la consolidation du processus de paix de Djibouti. Le troisième domaine prioritaire est de parvenir à une amélioration de la situation sécuritaire à Mogadiscio, en œuvrant de concert avec la Mission de l'Union Africaine en Somalie (AMISOM) et le Gouvernement fédéral de transition pour étendre l'autorité de ce dernier. Le quatrième domaine prioritaire est mettre un terme à la menace incessante de la piraterie. Nous devons continuer à œuvrer pour garantir la sécurité des eaux somaliennes, ainsi que des terres, en nous attaquant à la fois à la piraterie et à ses causes fondamentales.

Ce que nous avons appris aujourd'hui du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, du Commissaire Lamamra et du Ministre des

affaires étrangères, M. Omaar, confirme que ce sont là les bonnes priorités. Comme ils l'ont très clairement fait comprendre, la situation reste extrêmement fragile.

Nous sommes satisfaits d'entendre que des progrès sont en train d'être réalisés par le Gouvernement fédéral de transition et le Président Ahmed. Nous nous félicitons de ce que le Comité mixte de sécurité se soit réuni la semaine dernière à Mogadiscio pour la première fois. Le Comité doit jouer un rôle clé pour garantir des relations correctement coordonnées entre tous ceux qui sont chargés de la sécurité à Mogadiscio.

Toutefois, la solution à long terme pour la sécurité en Somalie reste la mise en place de forces de sécurité somaliennes. Le Programme des Nations Unies pour le développement a effectué un travail admirable de formation de la police, mais il reste encore beaucoup à faire pour renforcer les forces de sécurité communes. Les États Membres doivent continuer à se concentrer sur l'appui qui peut être fourni dans ce domaine.

Alors que la situation sécuritaire demeure fragile, le rôle de l'AMISOM quant à l'appui qu'elle fournit au Gouvernement fédéral de transition reste essentiel. Nous rendons hommage une fois encore aux Gouvernements ougandais et burundais pour leur engagement sans faille, et nous encourageons les autres membres de l'Union africaine à jouer un rôle également.

L'amélioration de la sécurité devrait ouvrir la porte au développement. Nous devons profiter de la stabilité dans les zones contrôlées par le Gouvernement fédéral de transition pour montrer qu'il peut fournir des services de base et des avantages économiques à la population somalienne. À cette fin, nous encourageons d'une part le Gouvernement fédéral de transition à indiquer ses besoins, et d'autre part l'ONU et la communauté internationale à y répondre en conséquence.

Enfin, nous attendons avec intérêt d'entendre ce matin l'Ambassadeur Heller faire rapport sur l'activité du Comité des sanctions. Le rapport du Groupe de surveillance établit très clairement que des individus et des entités appuient activement et fournissent des armes aux groupes d'opposition et cherchent à saper le travail du Gouvernement fédéral de transition. Mettre un terme au flux illégal d'armes et de munitions destinées aux groupes rebelles en Somalie constitue un aspect essentiel de l'appui au Gouvernement fédéral de

transition et au processus de paix. Le Conseil doit se décider rapidement et fermement à prendre des mesures contre ceux qui s'opposent à la paix en Somalie.

M. Dabbashi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*): Tout d'abord, je voudrais remercier M. Ahmedou Ould Abdallah pour son exposé très intéressant et ses grands efforts afin d'aider les Somaliens à résoudre leurs problèmes et à rétablir la paix dans leur pays. Je voudrais également remercier M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et la sécurité de l'Union africaine, pour son exposé détaillé concernant la position de l'Union sur cette question. Je souhaite aussi la bienvenue à M. Omaar, Ministre des affaires étrangères de la Somalie, et le remercie pour sa déclaration.

Mon pays est très préoccupé par le recours à la force et la violence pour renverser le Gouvernement fédéral de transition en Somalie, tandis que le Gouvernement cherche sans relâche à tendre la main aux groupes d'opposition et à les convaincre de renoncer à la violence et de participer au Gouvernement. Il a organisé des consultations avec les dirigeants de tribus, les cheikhs et les chefs religieux, et a enregistré des progrès tangibles dans le processus de transition. Ses actions ont été bien accueillies par les Somaliens.

La communauté internationale doit intensifier son appui financier et politique au Gouvernement du Président Cheikh Sharif Cheikh Ahmed afin de lui permettre d'élargir son autorité sur tout le territoire du pays. Nous nous félicitons aussi de l'engagement du Gouvernement du Président somalien à mettre en place une équipe gouvernementale à base élargie, conformément à l'accord signé avec la Ahlu Sunnah Wal Jama'a et certains membres du Hibul Islam.

Nous exprimons notre préoccupation à propos d'informations signalant la présence d'éléments étrangers dans les groupes armés d'opposition. Ces éléments cherchent à poursuivre leurs propres objectifs et leurs propres programmes, et leur présence prolongera le conflit dans le pays.

Nous appelons la communauté internationale à répondre aux appels lancés par l'Union africaine lors de sa réunion à Syrte, au début de ce mois, au sujet de la réalisation des engagements pris à la conférence de Doha, et par le Groupe de contact lors de ses réunions à Bruxelles et à Rome, visant à appuyer le Gouvernement somalien. Nous appelons les États qui le peuvent à appuyer et à encourager la Mission de

l'Union africaine en Somalie par le biais du Fonds d'affectation spéciale et à aider les États africains qui y sont disposés à fournir des contingents, afin que la Mission puisse atteindre dès que possible ses effectifs autorisés de 8 000.

Je dois signaler ici qu'il faut saluer les Gouvernements ougandais et burundais pour les sacrifices qu'ils ont faits sans se lasser pour apporter la paix et la sécurité aux Somaliens. Nous espérons qu'ils accéléreront le processus visant à transformer la Mission de l'Union africaine en Somalie en une Mission des Nations Unies en Somalie.

S'agissant de la piraterie au large de la côte somalienne, nous souhaiterions exprimer notre gratitude aux États Membres de l'ONU et aux organisations régionales qui ont assuré la protection des navires et aidé le Programme alimentaire mondial, l'ONU et les institutions et agences humanitaires à fournir une aide humanitaire à ceux qui en ont besoin. Dans le même temps, nous pensons que le règlement de la question de la piraterie nécessitera, à long terme, une approche globale destinée à mettre fin au conflit, à rétablir la stabilité, à appuyer la capacité du Gouvernement somalien à élargir son autorité sur l'ensemble du territoire, y compris les côtes, et à exploiter et protéger les sources de revenu durables, en particulier les ressources biologiques marines, pillées depuis des années par des entreprises étrangères qui pratiquent la pêche illégale dans les eaux territoriales somaliennes.

Au niveau humanitaire, nous notons que l'intensification des actes de violence au cours des trois derniers mois a entraîné une grave détérioration de la situation humanitaire. Au moins 250 civils ont été tués, des centaines ont été blessés et 204 000 ont fui la capitale, Mogadiscio. Le nombre de personnes qui ont émigré au Yémen ou qui sont devenues des réfugiés pendant le premier trimestre de cette année a augmenté de 30 % en comparaison avec le premier trimestre de l'année dernière.

Nous appelons tous les États à continuer d'appuyer les programmes prioritaires d'aide humanitaire et de reconstruction. Dans ce contexte, nous rappelons que le Programme alimentaire mondial a encore besoin de 136 millions de dollars pour nourrir plus de 3 millions de personnes dans toute la Somalie. Nous espérons que la communauté internationale apportera des contributions suffisantes à cette fin. À cet égard, nous saluons les efforts des pourvoyeurs de

l'aide humanitaire, qui assument leurs responsabilités dans un environnement de plus en plus très dangereux.

Enfin, nous jugeons très préoccupantes les informations contenues dans le rapport concernant le recrutement d'enfants de moins de 18 ans et leur utilisation dans les affrontements armés. Nous appelons tous les responsables à mettre un terme à cette pratique et à permettre à ces enfants de retourner dans leurs familles le plus tôt possible.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ahmedou Ould Abdallah, pour son exposé sur la situation en Somalie. Si nous comprenons ses espoirs de changements positifs dans la situation, le tableau d'ensemble est extrêmement alarmant. Nous avons écouté avec attention les déclarations prononcées par le Commissaire de l'Union africaine, M. Lamamra, et le Ministre somalien des affaires étrangères, M. Mohamed Abdullahi Omaar.

Nous sommes gravement préoccupés par l'instabilité actuelle en Somalie, notamment par les attaques généralisées, les assassinats et autres actes de violence, ainsi que les actes illégaux commis contre des installations de l'ONU dans le pays. Les attaques persistantes contre les positions des forces gouvernementales et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) visent à remettre en cause les efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition pour gouverner efficacement le pays. Dans ces circonstances, il importe de mobiliser les efforts des Somaliens eux-mêmes ainsi que ceux de la communauté internationale pour renforcer les capacités du Gouvernement central, en particulier dans le domaine de la sécurité.

Malheureusement, alors que la situation en matière de sécurité demeure tout à fait inacceptable et insatisfaisante, il est maintenant difficile de parler de façon réaliste de la possibilité de renforcer la présence de l'ONU sur le terrain en Somalie. Nous devons tous œuvrer à la réalisation de cet objectif, mais le facteur essentiel est de créer les conditions de sécurité idoines.

Il n'y a pas d'autre choix que la paix durable et la réconciliation nationale en Somalie, fondées sur le processus de paix de Djibouti. Nous continuons d'appuyer les efforts du Président Ahmed et du Gouvernement à cette fin. Nous estimons qu'offrir un large appui au Gouvernement somalien en aidant les pays de l'Union africaine permettra de jeter les bases du relèvement et de la réhabilitation à long terme en

Somalie. Nous appelons tous les pays de la région à fournir toutes les formes d'aide à la Somalie et à empêcher que des mercenaires, des combattants ou des armes venus de l'étranger soient acheminés dans le pays en violation du régime de sanctions imposé par le Conseil de sécurité.

Nous félicitons la Mission de l'Union africaine pour la contribution qu'elle a apportée à la stabilité et au renforcement du secteur de la sécurité, et pour avoir contribué à promouvoir le processus politique. Les activités de la Mission sont extrêmement importantes, et nous estimons qu'elle doit disposer des effectifs, du matériel et des autres types d'appui nécessaires.

Nous partageons les préoccupations exprimées par le Secrétaire général en ce qui concerne la détérioration de la situation humanitaire et des droits de l'homme, en particulier s'agissant des groupes les plus vulnérables de la population. L'aide apportée à la Somalie doit être globale et doit intégrer le développement socioéconomique. À ce stade, les tâches les plus importantes sont d'assurer le relèvement économique durable et de résoudre le problème du chômage. Toutefois, je réaffirme une fois encore qu'aucune de ces tâches ne peut être accomplie sans une stabilisation fiable de la situation en matière de sécurité, qui est indispensable pour résoudre tous les problèmes politiques, socioéconomiques et humanitaires en Somalie.

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec les évaluations faites dans le rapport du Secrétaire général (S/2009/373) et celles faites par M. Ould Abdallah en ce qui concerne le facteur déstabilisateur actuel : la piraterie au large des côtes somaliennes. Nous notons que des efforts importants ont été déployés pour assurer la sécurité au large des côtes et apporter de l'aide aux garde-côtes. Une autre tâche importante est de créer le cadre juridique nécessaire pour poursuivre les personnes impliquées dans la piraterie. À cet égard, l'aide apportée par les institutions judiciaires des pays voisins pourrait jouer un rôle déterminant. Les conditions actuelles en Somalie faisant qu'il est impossible d'éliminer ce phénomène, la coopération internationale doit s'intensifier pour combattre la piraterie et éliminer son infrastructure ainsi que ses sources de financement.

La Russie continuera de prendre une part active à la coopération internationale en matière de lutte contre la piraterie et à l'effort général visant à permettre la stabilisation à long terme de la Somalie.

M. Somdah (Burkina Faso) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Somalie et le remercier pour sa déclaration. Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ahmedou Ould Abdallah, et le Commissaire Lamamra de l'Union africaine pour leurs exposés qui fournissent des informations actualisées à la fois sur le processus de paix de Djibouti et la difficile situation en matière de sécurité qui prévaut sur le terrain en Somalie.

Sur le plan politique, ma délégation se félicite de la poursuite des activités du Gouvernement et du Parlement à Mogadiscio malgré la situation en matière de sécurité difficile, ainsi que de la poursuite de la politique d'ouverture du Gouvernement à travers les visites effectuées par le Président Ahmed. Nous réaffirmons notre attachement à la mise en œuvre de l'accord de Djibouti, seul cadre de règlement politique de la crise somalienne. Aussi, nous saluons les efforts maintenus par le Gouvernement fédéral de transition pour prendre contact avec les groupes d'opposition qui ne font pas encore partie du processus de réconciliation de Djibouti.

Nous nous réjouissons en particulier de la signature le 21 juin d'une déclaration de coopération politique, sécuritaire, humanitaire et de développement avec le groupe Ahlu Sunnah Wal Jama'a. Le Burkina Faso considère qu'il s'agit là du plus important succès de la politique de dialogue sans exclusive engagée par le Président Ahmed depuis son élection. C'est pourquoi nous encourageons le Gouvernement à poursuivre les consultations engagées avec des chefs de clan, des notables et des religieux influents, afin d'élargir la base de soutien en faveur de la stabilisation de la Somalie.

Sur le plan sécuritaire, le Burkina Faso condamne fermement une fois de plus les assassinats ciblés ainsi que les attaques dirigées contre les forces gouvernementales par des groupes armés illégaux soutenus par des éléments extérieurs. Ces attaques, qui ont commencé début mai et qui ont déjà engendré un nombre important de victimes civiles et occasionné l'assassinat du Ministre de l'intérieur, doivent cesser immédiatement. Nous exhortons tous les États de la région, sans exception, à respecter scrupuleusement l'embargo sur les armes et à s'abstenir d'apporter un soutien militaire, logistique ou de toute autre nature aux groupes armés illégaux actifs en Somalie, comme l'exigent les résolutions et déclarations pertinentes du Conseil de sécurité. Par ailleurs, nous sommes très préoccupés par les informations faisant état de la

poursuite de l'enrôlement dans les combats, par le groupe Al-Shabaab, de jeunes et d'enfants.

Le Burkina Faso réitère sans réserve son appui au Gouvernement du Président Ahmed comme autorité somalienne légitime. Nous réitérons également notre soutien à la position adoptée par l'Union africaine et à l'appel lancé dans le communiqué du Conseil de paix et de sécurité en date du 15 juin 2009, et entériné, sous forme de décision, par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenue du 1^{er} au 3 juillet 2009. Nous pensons en particulier que la requête d'imposition d'une zone d'exclusion aérienne autour de certains aéroports spécifiques doit recevoir une suite urgente.

Ma délégation tient à féliciter le Secrétariat de son soutien et de sa solidarité continus en faveur du peuple et du Gouvernement de la Somalie, et l'encourage à poursuivre son appui au développement et au renforcement des capacités des institutions du pays. Nous remercions en particulier M. Ahmedou Ould Abdallah, qui continue, malgré les difficultés, à maintenir une détermination et un engagement sans égal.

Nous voulons également saisir l'occasion du présent débat pour nous réjouir de la confirmation d'une partie importante des 213 millions de dollars annoncés lors de la conférence internationale des donateurs qui a eu lieu à Bruxelles les 22 et 23 avril 2009. Le début de la formation de nouveaux policiers somaliens, engagée sur la base de ces promesses par le Programme des Nations Unies pour le développement, est encourageant à cet égard. Nous espérons que cette activité se poursuivra et s'élargira conformément au programme prévu.

Toutefois, à ce stade, ma délégation tient à rappeler sa position selon laquelle, seul le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies apparaît désormais comme le dernier recours pour stabiliser la Somalie. En attendant que le Conseil de sécurité se prononce sur cette éventualité, ma délégation encourage le Secrétariat à continuer son appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), conformément aux résolutions 1863 (2009) et 1872 (2009).

Nous remercions l'Ouganda et le Burundi pour les importants efforts qu'ils ne cessent de déployer, et compte tenu de la gravité de la situation, nous invitons les pays qui ont déjà promis des troupes à l'AMISOM, à honorer leur promesse le plus rapidement possible

pour permettre à la force africaine de se renforcer. Le Burkina Faso réitère son ferme attachement à l'intégrité et à la sécurité de la force africaine, et, par conséquent, condamne fermement toute attaque contre l'AMISOM.

Enfin, le Burkina Faso croit au retour à la paix et à la stabilité en Somalie et invite la communauté internationale à maintenir et à renforcer son soutien à ce pays, conformément aux recommandations de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial Ould Abdallah de son exposé très riche en informations sur l'évolution de la situation en Somalie et du travail crucial qu'il accomplit, dans des conditions souvent dangereuses, pour suivre la situation et en rendre compte. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Conseil au Ministre des affaires étrangères Omaar et au Commissaire Lamamra de l'Union africaine et les remercier de leurs déclarations instructives.

Les États-Unis condamnent dans les termes les plus énergiques la poursuite des offensives militaires contre le Gouvernement fédéral de transition somalien, qui visent à renverser par la force l'autorité légitime que représente le Gouvernement fédéral de transition. Les États-Unis condamnent en particulier les raids effectués, à Wajid et Baïdoa le 19 juillet, par le groupe Al-Shabaab contre les bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement, du Département de la sûreté et de la sécurité et du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, forçant ces derniers à fermer leurs portes, et au cours desquels des équipements de communication, des véhicules et du matériel ont été pillés, ainsi que le raid du 17 mai sur les locaux de l'UNICEF situés dans la ville de Jowhar, locaux qui sont toujours occupés par la milice.

Nous sommes très préoccupés par les informations selon lesquelles Al-Shabaab recruterait des combattants expérimentés à l'étranger et coopérerait avec Al-Qaida pour renverser le Gouvernement fédéral de transition. Al-Shabaab et les autres extrémistes ont multiplié les attaques à la bombe et les assassinats ciblés pour répandre la peur afin d'intimider la population somalienne et de la forcer à se soumettre. Des informations inquiétantes nous parviennent, faisant état non seulement de nouvelles violences provoquées par les extrémistes à Mogadiscio

mais également d'une reprise des combats dans les régions du centre de la Somalie. Dans sa volonté de prendre le pouvoir par la force, Al-Shabaab a même forcé des enfants somaliens à prendre les armes.

Nous appuyons l'appel lancé par le Représentant spécial pour que les donateurs accordent d'urgence un appui militaire et financier au Gouvernement fédéral de transition et à l'AMISOM. L'appui fourni à l'AMISOM doit être un élément central de la stratégie de la communauté internationale pour stabiliser Mogadiscio et étayer le processus de paix somalien. Nous remercions l'AMISOM du travail courageux et essentiel qu'elle accomplit malgré des dangers permanents, et mon gouvernement exhorte les donateurs à honorer les promesses qu'ils ont faites au cours de la conférence sur la sécurité organisée en avril à Bruxelles pour faire face à la menace continue que les extrémistes font peser sur la stabilité régionale.

Il manque actuellement quatre bataillons à l'AMISOM sur les neuf bataillons d'infanterie prévus dans son mandat, soit un peu plus de la moitié de l'effectif de 8 000 hommes qui a été approuvé. Les États-Unis se félicitent que la Sierra Leone et le Malawi se soient engagés à fournir chacun un bataillon à l'AMISOM, et nous remercions l'Ouganda et le Burundi du rôle qu'ils assument, en particulier le Burundi pour les mesures qu'il est en train de prendre afin de fournir un troisième bataillon de manière à renforcer les capacités de l'AMISOM.

Nous sommes vivement préoccupés par l'aggravation de la situation humanitaire en Somalie, notamment le fait qu'environ 200 000 personnes qui venaient de rentrer chez elles à Mogadiscio ont dû fuir lorsque les combats ont repris. Les violences font qu'il est extrêmement difficile voire parfois impossible de distribuer une aide alimentaire et humanitaire pourtant vitale aux 3,2 millions de Somaliens qui en ont besoin.

Les États-Unis déplorent la violence dont sont victimes les organismes et le personnel humanitaires, notamment le raid perpétré par Al-Shabaab le 17 mai contre des locaux de l'UNICEF, au cours duquel des milliers de doses de vaccin destinées à des femmes et des enfants somaliens ainsi que des compléments nutritionnels pour les femmes et les enfants les plus affaiblis ont été détruits.

Les États-Unis sont déterminés à faire face à la situation humanitaire et nous avons déjà fourni près de 149 millions de dollars d'aide alimentaire d'urgence et

autre depuis le début de notre année fiscale en cours. Nous exhortons la communauté internationale à contribuer à l'appel global pour la Somalie, qui, au 30 juin, n'a recueilli que 40 % des 984 millions de dollars demandés.

Malgré ces difficultés, les États-Unis jugent encourageants les efforts que le Président Sharif continue de déployer pour tendre la main aux groupes d'opposition qui souhaitent rejoindre le processus de réconciliation nationale, et nous accueillons avec satisfaction la déclaration de coopération signée entre le Gouvernement fédéral de transition et la Ahlu Sunnah Wal Jama'a. Nous nous félicitons également des efforts du Gouvernement fédéral de transition pour renforcer les capacités institutionnelles et des mesures prises pour que le Parlement et le Gouvernement se réunissent en dépit de la multiplication des attaques à Mogadiscio.

En ce qui concerne la piraterie, nous sommes préoccupés par les informations en provenance du Bureau maritime international faisant état d'une augmentation exponentielle des actes de piraterie, et par les informations indiquant qu'il est recouru à des armes de plus en plus sophistiquées. Nous devons continuer de traduire en justice les pirates présumés, car la piraterie est sans aucun doute un symptôme et un facteur aggravant de l'instabilité et de l'insécurité en Somalie. Sans stabilité en Somalie, il ne peut y avoir de règlement durable du problème de la piraterie. Toutefois, mon gouvernement estime que le paiement de rançons ne fait que perpétuer la piraterie. Les États-Unis ne font pas de concessions aux preneurs d'otages, quelles que soient leurs motivations politiques ou financières, et nous encourageons les autres États à faire de même.

Enfin, nous demeurons profondément préoccupés par les actions de l'Érythrée dans la région, en particulier en Somalie. Le Groupe de contrôle a indiqué dans ses rapports que l'Érythrée a fourni un financement, des armes et une formation à des insurgés armés en Somalie. À l'instar d'autres pays présents ici, les États-Unis ont maintes fois affirmé être disposés à dialoguer avec le Gouvernement érythréen s'il mettait fin à ses activités déstabilisatrices dans la corne de l'Afrique et prenait des mesures pour améliorer les relations régionales. Malheureusement, l'Érythrée a jusqu'ici refusé ces propositions, et l'occasion est en train de lui échapper.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son exposé et pour les efforts patients qu'il déploie pour établir la paix et la stabilité en Somalie dans des conditions très difficiles. Nous saluons également l'exposé du Commissaire Lamamra et l'important message qu'il nous a transmis de la part de l'Union africaine. Nous saluons aussi l'exposé de M. Omaar, Ministre des affaires étrangères de la Somalie. Il est utile et efficace qu'il soit à nouveau venu informer directement les membres du Conseil.

L'Autriche tient à réaffirmer son plein appui au processus de paix de Djibouti et au Gouvernement fédéral de transition. Nous saluons les efforts qu'il déploie sans relâche pour établir un dialogue avec les groupes d'opposition. L'accord de paix de Djibouti constitue le seul cadre viable et légitime pour établir une paix durable en Somalie. Nous exhortons donc toutes les parties en Somalie à rejoindre le processus de Djibouti et ses structures.

Nous condamnons les tentatives des extrémistes visant à renverser le Gouvernement fédéral de transition ainsi que le braquage et le pillage des bureaux de l'ONU en Somalie. Nous sommes profondément préoccupés par les informations signalant un appui aux insurgés venant de l'étranger, et tenons une fois de plus à réaffirmer que, selon nous, il s'agit là également d'une question pour laquelle le Comité créé par la résolution 1267 (1999) peut jouer un rôle important.

Nous prenons note de l'inquiétude profonde exprimée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine lors de leur récent Sommet à Syrte, concernant la fourniture d'armes aux groupes insurgés en Somalie. Nous pensons que cette question doit être examinée avec le plus grand soin par le Conseil.

Nous pensons que trois éléments clefs sont essentiels à la stabilisation de la situation en Somalie : l'appui au Gouvernement fédéral de transition, l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), et l'appui au processus de réconciliation. L'Ouganda et le Burundi, en qualité de pays fournisseurs de contingents à l'AMISOM, représentent un facteur essentiel pour le rétablissement de la stabilité en Somalie. Nous sommes également sensibles aux promesses faites par d'autres pays africains, y compris la Sierra Leone et le Malawi. Il semblerait que le mandat actuel de l'AMISOM permette suffisamment

de souplesse. Cependant, l'AMISOM doit atteindre ses effectifs autorisés, et disposer d'un meilleur équipement.

Dans ce contexte, les membres de l'Union européenne, dont l'Autriche, sont convenus lundi, au niveau ministériel, d'intensifier l'engagement de l'Union en Somalie. L'Union européenne accroîtra son appui au Gouvernement fédéral de transition et à l'AMISOM, et examinera la possibilité d'un appui supplémentaire dans les domaines de la sécurité et des capacités maritimes régionales. Une mission de reconnaissance se rendra en Somalie à la mi-août.

En ce qui concerne la piraterie au large des côtes somaliennes, l'Autriche voudrait souligner que les efforts consentis par un grand nombre d'acteurs internationaux, y compris l'Union européenne par le biais de son opération Atalanta, afin de lutter contre la piraterie au large de la corne de l'Afrique, ne peuvent être couronnés de succès que si l'on s'attaque à ses causes profondes et règle la question de la responsabilité. Nous saluons vivement les efforts déployés par le Secrétariat et le Secrétaire général adjoint O'Brien pour traiter de la question de la responsabilité.

Nous condamnons la multiplication des violations et abus perpétrés par les insurgés, les exécutions extrajudiciaires et arbitraires, les arrestations et la torture pratiquées par Al-Shabaab. Nous sommes particulièrement préoccupés à propos des informations signalant que des civils sont utilisés comme boucliers humains et que des attaques sans discernement ont causé de nombreuses victimes civiles. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, ces abus pourraient constituer des crimes de guerre, et les responsables doivent en répondre.

Nous condamnons le recrutement des enfants par des groupes insurgés et nous exigeons leur libération immédiate. À cet égard, nous souhaiterions rappeler les conclusions auxquelles est parvenu l'année dernière le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, concernant la Somalie. Parmi les recommandations présentées dans les conclusions, nous voudrions tout spécialement souligner que l'AMISOM et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie ont été encouragés à intégrer à leur personnel des conseillers en matière de protection de l'enfance, et le Gouvernement fédéral de transition a été encouragé à envisager la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant et son

Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

Nous sommes très préoccupés par la situation humanitaire catastrophique qui sévit en Somalie. Nous avons constaté une forte augmentation du nombre des personnes déplacées au cours des deux derniers mois. Plus de 200 000 personnes ont fui Mogadiscio, ce qui porte le nombre de personnes déplacées dans le pays à plus de 1,2 million. Nous saluons l'intention de l'ONU de poursuivre ses activités en Somalie, en dépit des difficultés qu'elle a rencontrées ces tout derniers jours.

Je voudrais demander au Représentant spécial de transmettre l'expression de notre appui et de notre estime à son équipe, à ses partenaires en dehors du système des Nations Unies, et à tous ceux qui consacrent leur travail à l'établissement de la stabilité, de la paix et de la sécurité en Somalie.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais, moi aussi, remercier M. Ould Abdallah pour l'exposé très utile qu'il nous a présenté ce matin. Je suis reconnaissant à M. Lamamra et à M. Omaar de leurs déclarations très utiles.

Je voudrais brièvement examiner quatre points. Premièrement, la Japon partage la profonde inquiétude concernant la fragile situation en matière de sécurité qui résulte des attaques incessantes menées contre le Gouvernement fédéral de transition par les groupes rebelles, en particulier depuis que le Conseil de sécurité a examiné la question de la Somalie au début du mois. Une série d'attaques ont eu lieu, notamment des violences contre des travailleurs humanitaires, des attaques contre les bureaux de l'ONU et l'enlèvement de personnel français. Nous condamnons fermement ces actes de violence et appelons à la libération immédiate des otages.

Dans le même temps, nous nous réjouissons des efforts actifs du Gouvernement fédéral de transition pour maintenir la sécurité, notamment par la reprise du contrôle de Beledweyne. Il faut fournir au Gouvernement fédéral de transition tout l'appui possible. Il convient également de saluer les efforts que le Gouvernement fédéral de transition ne cesse de déployer pour promouvoir le processus politique. Nous espérons que les groupes d'opposition suivront l'exemple de la Ahlu Sunnah Wal Jama'a et se joindront au processus de Djibouti.

Deuxièmement, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) joue un rôle indispensable

d'appui au Gouvernement fédéral de transition en protégeant Mogadiscio et en aidant le Gouvernement. Il est essentiel de renforcer les activités de l'AMISOM. Nous sommes reconnaissants au Burundi et à l'Ouganda, pays fournisseurs de contingents, de leurs contributions. Nous devrions élargir notre appui pour que l'AMISOM atteigne les effectifs autorisés de 8 000 hommes. Nous espérons donc sincèrement que les promesses de contingents supplémentaires faites par plusieurs pays se concrétiseront dès que possible. Toutefois, fournir à temps un appui logistique à l'AMISOM dans la situation actuelle en matière de sécurité constitue un défi de taille. Nous saluons les efforts inlassables du Secrétariat, en particulier le Département de l'appui aux missions, et nous exhortons à la poursuite de ces efforts.

La communauté internationale doit intensifier son appui au Gouvernement fédéral de transition. L'instabilité en Somalie est due à des facteurs tant internes qu'externes. Il est essentiel de faire cesser toute aide militaire et économique extérieure destinée aux groupes rebelles. Les pays de la région doivent collaborer pour aider le Gouvernement fédéral de transition.

Le Comité des sanctions concernant la Somalie prend actuellement des mesures pour faire appliquer la résolution 1844 (2008). Nous pensons que l'efficacité de ces mesures doit être examinée avec soin. Nous sommes prêts à prendre part à cet examen au sein du Comité pour déterminer la ligne de conduite la plus adaptée.

Mon troisième point concerne le renforcement des capacités du Gouvernement fédéral de transition. Le renforcement des capacités des forces de sécurité et de police somaliennes est extrêmement important, en particulier dans les régions du nord et du nord-est, où la situation en matière de sécurité est relativement calme. Il faut davantage encourager les efforts visant à définir la stratégie de sécurité nationale somalienne, avec l'appui du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS).

Le Japon se félicite de l'appui international au programme de recrutement et de formation des 10 000 membres de la Force somalienne de police d'ici à juin 2010. Le programme doit être exécuté au moyen d'une solide coordination entre l'UNPOS, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'AMISOM. Plus important, toutefois, la coordination entre les pays donateurs est essentielle. Le Japon, pour sa part,

contribuera à hauteur de 9 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale de l'AMISOM, par lequel nous appuyons la formation de la Force somalienne de police.

Mon quatrième point a trait à la piraterie, qui continue de poser une menace à la stabilité de la région et à un commerce international sans heurts. Les efforts concertés déployés actuellement par la communauté internationale sont absolument vitaux pour mettre fin à la piraterie au large des côtes somaliennes. Le Japon prend une part active dans ces efforts et a fourni deux destroyers et deux avions de patrouille maritime. Notre Parlement a promulgué une nouvelle loi sur la pénalisation des actes de piraterie et les sanctions contre les actes de piraterie. Grâce à cette initiative, nous sommes maintenant à même de protéger les vaisseaux étrangers.

C'est au tour du Japon de présider le 10 septembre la quatrième session plénière du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, ici même au Siège. Une solution à plus long terme exigera de restaurer la stabilité et la gouvernance en Somalie même. Les mesures prises sur le territoire sont donc importantes de ce point de vue. Le Japon se félicite de la discussion en cours en vue de créer un groupe de travail, dans le cadre du Groupe de contact et sur des questions terrestres. Le programme de l'équipe de pays des Nations Unies et de l'UNOPS visant à élaborer un document-cadre afin d'améliorer le niveau de vie le long des côtes et dans l'arrière-pays de la Somalie sert également l'objectif de la lutte contre la piraterie. Le Japon a apporté son aide à ces programmes. Nous espérons que les efforts coordonnés de la communauté internationale auront également une incidence positive sur la situation en matière de sécurité sur terre.

M. Lacroix (France) : Tout d'abord, ma délégation voudrait remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, pour sa présentation, ainsi que le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement fédéral de transition, M. Mohammed Abdullahi Omaar, et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, l'Ambassadeur Lamamra, pour leurs présentations.

Je voudrais brièvement, tout d'abord, revenir sur la situation qui a été décrite. Comme l'a indiqué le Ministre Omaar, il est clair maintenant que les groupes radicaux ne peuvent pas renverser le Gouvernement militairement, mais néanmoins ils continuent leurs

attaques et créent une situation d'insécurité et de violence très nuisible.

Ma délégation note avec préoccupation que, depuis l'attaque des groupes rebelles du 7 mai, les combats se poursuivent, en province et aussi à Mogadiscio, que sept civils ont encore été tués avant-hier dans la capitale et qu'Al-Shabaab a notamment tiré au mortier sur une réunion du Parlement. Par ailleurs, les combattants étrangers continuent à se battre dans les rangs des radicaux. Chaque jour qui passe dans cette situation, bien évidemment, accroît la souffrance des populations. Désormais ce sont plus de 3 millions de personnes qui dépendent de l'aide humanitaire alors que les attaques lancées par Al-Shabaab sur les agences des Nations Unies, attaques que nous condamnons très fermement, paralysent partiellement l'action de l'ONU. Et d'ailleurs, de plus en plus de personnes privées d'espoir tentent de gagner le Yémen à travers le golfe d'Aden sur des embarcations de fortune. Trente mille depuis le début de l'année y sont parvenues, et malheureusement 300 sont mortes dans cette tentative.

Dans ce contexte, et comme cela a été dit par de nombreux orateurs avant moi, la communauté internationale a un rôle très important à jouer pour aider le Gouvernement fédéral de transition à faire évoluer la situation en sa faveur. Les promesses faites en avril, lors de la conférence de Bruxelles, doivent être tenues. Je rappelle que la Commission européenne va apporter 60 millions d'euros pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et 13 millions pour le programme pour l'état de droit et la sécurité. Nous avons pris bonne note des indications données par le rapport du Secrétaire général (S/2009/373) sur les mesures de soutien logistique à l'AMISOM, et il est essentiel d'apporter aux soldats notre plein soutien et de rester à l'écoute de leurs besoins.

Plus spécifiquement, ma délégation distingue quatre pistes pour l'action de la communauté internationale. Tout d'abord, développer un soutien concret à la Force de sécurité nationale somalienne est essentiel. La France a commencé ce matin même à former à Djibouti des troupes somaliennes choisies par le Gouvernement fédéral de transition. Djibouti fait de même de son côté. L'Union européenne étudie la possibilité de former des forces de sécurité. Les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont décidé, lors du dernier Conseil des affaires

générales, d'envoyer une mission exploratoire dans la région dès ce mois d'août.

Deuxièmement, il est indispensable de poursuivre et de renforcer notre appui à l'AMISOM et, à cet égard, ma délégation voudrait saluer l'action de l'Ouganda et du Burundi. La France, de son côté, a contribué à la formation de quatre des contingents de l'AMISOM, et celle-ci, en effectuant récemment une sortie, a démontré qu'elle pouvait non seulement permettre au Gouvernement fédéral de transition de tenir ses positions, mais aussi l'aider à faire refluer les combattants des groupes extrémistes. Nous saluons la perspective du déploiement prochain d'un sixième bataillon fourni par le Burundi.

Troisièmement, ma délégation encourage l'ONU, comme elle le fait avec courage, à poursuivre son activité d'assistance malgré les dangers. L'Union européenne a prolongé l'opération Atalanta d'une année. Les actions de lutte contre la piraterie restent essentielles pour notamment protéger les convois du Programme alimentaire mondial, et nous ne devons pas sous-estimer le risque que les attaques reprennent durement dès que les conditions météorologiques seront à nouveau favorables aux pirates. Je voudrais rappeler que lors du dernier Conseil des affaires générales, l'Union européenne a rappelé sa volonté de développer une approche d'ensemble envers la Somalie, dont la lutte contre la piraterie est une des composantes importantes.

Je voudrais enfin souligner l'importance du dialogue politique. Le Gouvernement fédéral de transition a signé un accord de réconciliation avec le groupe Ahlu Sunna Wal Jama'a il y a un mois, et je me réjouis de la volonté d'ouverture manifestée par le Ministre Omaar dans son intervention. La France encourage le Gouvernement fédéral de transition à poursuivre dans ce sens.

J'en viens maintenant brièvement à la question des sanctions. La France a commencé à s'engager activement dans les discussions qui se tiennent au sein du Comité des sanctions concernant la Somalie. Nous sommes convaincus que dans le cadre de la résolution 1844 (2008), le Conseil de sécurité peut apporter une réponse claire, réaliste et efficace à la situation dans la corne de l'Afrique. Toutefois, nous devons aussi prendre pleinement en compte le différend frontalier entre Djibouti et l'Érythrée.

Je souhaite en conclusion redire au Représentant spécial du Secrétaire général que nous appuyons

pleinement ses efforts et que, dans cette situation délicate, son rôle de coordonnateur de l'action des Nations Unies et de la communauté internationale est plus que jamais nécessaire. Et bien entendu, nous soutenons l'action de l'Union africaine et nous saluons aussi l'implication de l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour remercier M. Ould Abdallah pour son exposé. Je salue la participation à la séance du Conseil aujourd'hui du Ministre somalien des affaires étrangères et du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et je les remercie pour leurs présentations.

Ma délégation prend note avec plaisir des progrès politiques enregistrés dans le cadre de l'accord de Djibouti, qui sont reflétés dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2009/373). Nous félicitons et appuyons le Président Cheikh Sharif Cheikh Ahmed dans les efforts constants qu'il déploie pour encourager les parties qui n'ont toujours pas signé l'accord de Djibouti à s'associer au processus de réconciliation nationale afin de reconstruire leur pays déchiré par le conflit. Nous demandons instamment à tous les groupes qui n'ont pas encore déposé les armes et rejoint le processus de paix et de réconciliation de le faire.

Malgré ces faits encourageants survenus sur le plan politique, la situation en matière de sécurité en Somalie demeure profondément préoccupante. Les attaques des groupes insurgés, en particulier Al-Shabaab, contre le Gouvernement fédéral de transition et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) à Mogadiscio et dans ses alentours se sont intensifiées. Nous condamnons fermement les tentatives de ces groupes de renverser par la force le Gouvernement légalement constitué et reconnu internationalement, et nous condamnons également leurs récentes attaques contre le Programme des Nations Unies pour le développement, le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation humanitaire extrêmement alarmante qui prévaut en Somalie, où plus d'un million de personnes sont déplacées et plus de 3 millions de personnes sont au bord de la famine.

Comme les combats ininterrompus ont aggravé la crise humanitaire, le Gouvernement fédéral de

transition a besoin d'urgence d'un soutien immédiat et vigoureux de la communauté internationale pour repousser l'assaut des forces extrémistes qui s'appliquent à détruire le processus de paix de Djibouti et à contrecarrer les efforts déployés pour instaurer la paix et la stabilité en Somalie par une réconciliation politique.

Ma délégation appuie l'appel lancé par le Secrétaire général aux États Membres et aux organisations régionales pour accélérer le versement des contributions aux fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, ainsi que le soutien bilatéral promis à la conférence des donateurs de Bruxelles, cela afin de fournir au Gouvernement fédéral de transition une aide suffisante pour remettre sur pied les institutions sécuritaires de la Somalie et former ses forces de sécurité.

Nous soutenons le renforcement de l'AMISOM pour lui permettre de résister aux attaques des insurgés. Nous reconnaissons à sa valeur la contribution des Gouvernements ougandais et burundais au maintien de la sécurité à Mogadishu, et nous notons avec satisfaction que certains autres pays de l'Union africaine se sont engagés à fournir des contingents à l'AMISOM.

La communauté internationale a réalisé des progrès sensibles s'agissant de faire face au problème de la piraterie au large des côtes de Somalie. La coopération et la coordination dont ont fait preuve les États Membres dans la lutte contre la piraterie dans la région se sont avérées efficaces. Nous persistons cependant à croire qu'à long terme le fléau de la piraterie et du vol à main armée au large des côtes de Somalie ne pourra être complètement résolu que par une approche intégrée qui prenne en considération le conflit, le manque de gouvernance et l'absence de moyens de subsistance durables en Somalie.

Pour stabiliser la Somalie et mettre en forme un règlement de paix négocié qui traite les causes fondamentales du conflit, il faut une coopération plus étroite et un partenariat plus efficace entre le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union africaine et la Ligue des États arabes s'agissant de faire face aux graves difficultés qu'affronte la Somalie et d'instaurer une paix et une sécurité durables dans la région. Nous demeurons favorables à un rôle dominant pour les Nations Unies s'agissant de renforcer cette coopération et ce partenariat, dans l'intention d'aider le

Gouvernement et le peuple somaliens à instaurer la paix, la sécurité et la stabilité dans leur pays. Nous ne pourrions être plus en accord avec ce qu'a dit le Ministre somalien des affaires étrangères, à savoir qu'en fin de compte les problèmes qui se posent à la Somalie devront être résolus par les Somaliens.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer par remercier M. Ould Abdallah de son exposé, et je remercie le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Lamamra, de sa déclaration. Je me félicite également de l'exposé fait par le Ministre somalien des affaires étrangères.

Le Conseil a dernièrement examiné la situation en Somalie et les défis qu'y affrontent le Gouvernement fédéral de transition et la communauté internationale. Nous exprimons notre inquiétude devant la reprise de la violence en Somalie et l'aggravation de la situation humanitaire qui en résulte, le nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées et le climat d'instabilité qui règne dans la région. Cette situation exige le renforcement des institutions sécuritaires de la Somalie et de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), qui sont des composantes essentielles de la stabilisation du pays.

La communauté internationale doit honorer les engagements pris à la conférence des donateurs de Bruxelles et contribuer au Fonds d'affectation spéciale créé par les Nations Unies à cette fin. L'indifférence de la communauté internationale ne ferait que renforcer la position des groupes rebelles qui, comme l'atteste le rapport du Groupe de contrôle, bénéficient déjà de l'envoi d'armes et de l'appui financier d'autres pays, y compris dans la région, qui cherchent à saper la paix et la sécurité internationales.

Nous comprenons que la situation en Somalie ne peut être améliorée que par les Somaliens eux-mêmes. Nous réaffirmons notre appui au Gouvernement fédéral de transition et à ses efforts pour promouvoir la réconciliation nationale par des négociations sans exclusive dans le cadre du processus de paix de Djibouti. Nous saluons aussi le Représentant spécial Ould Adballah, qui s'efforce avec détermination de faire avancer le processus politique.

Nous nous félicitons de la récente décision de l'Union africaine de porter jusqu'au maximum autorisé par son mandat les effectifs du personnel militaire et de police de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Nous reconnaissons les contributions des Gouvernements burundais et ougandais à la Mission et

nous nous félicitons des engagements pris par la Sierra Leone et le Malawi de fournir des bataillons supplémentaires.

L'aggravation de la situation humanitaire en Somalie inquiète beaucoup ma délégation. Nous condamnons les attaques contre la population civile, ainsi que les obstacles opposés au libre accès de l'aide humanitaire aux plus de trois millions de personnes qui en sont tributaires. Le Costa Rica est en particulier préoccupé par la situation des milliers d'enfants victimes du recrutement forcé par les groupes rebelles, ainsi que des tueries, actes de mutilation et de la violence sexiste. Le Conseil de sécurité doit rester vigilant face à ces atrocités qui visent les populations les plus désarmées, en violation du droit humanitaire international et du droit relatif aux droits de l'homme.

Ma délégation a pris note des progrès réalisés dans la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, et nous nous félicitons de leur impact sur l'accès à l'aide humanitaire. Mais nous sommes préoccupés par des rapports selon lesquels les pirates recourent à des stratégies sans cesse plus perfectionnées dans leurs attaques contre les navires. Il est donc essentiel d'agir immédiatement aux fins de résoudre les problèmes logistiques et de déférer à la justice les pirates encore en liberté, tandis que nous travaillons à consolider l'État somalien et, en conséquence, à éliminer les causes qui nourrissent la piraterie.

Enfin, le Costa Rica renouvelle son soutien à la stratégie politique du Secrétaire général, avec son approche en trois phases visant à atteindre les objectifs nécessaires pour instaurer la sécurité dans le pays. Nous attendons avec intérêt de voir bientôt les résultats de l'assistance prêtée au Gouvernement fédéral de transition par le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, notamment dans la mise au point d'une stratégie nationale de sécurité.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous savons gré à Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, de ses précieuses informations. Nous apprécions sa louable activité et son engagement dans une situation fort complexe qui pose un défi substantiel à la communauté internationale. Nous saluons aussi la présence et le message de M. Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine. Et nous nous félicitons également de la présence de M. Omaar, Ministre

somalien des affaires étrangères, dont nous avons écouté attentivement le message.

Le Mexique reconnaît les notables efforts du Gouvernement fédéral de transition alors qu'il travaille à stabiliser le pays. Nous apprécions aussi l'action de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et l'attachement manifesté par les Gouvernements ougandais et burundais à soutenir la paix et les institutions de gouvernance. Nous espérons que les renforts annoncés par d'autres membres de l'Union africaine permettront de compléter rapidement le déploiement de l'AMISOM et que les conditions nécessaires à la réalisation des objectifs politiques, sécuritaires et humanitaires seront ainsi créées.

Face à la résurgence de l'affrontement dans la capitale entre les forces du Gouvernement fédéral de transition et les groupes d'insurgés, le Mexique réaffirme que, pour jeter les fondements d'une paix durable, il faut progresser simultanément dans trois domaines qui se renforcent l'un l'autre : sphère politique, sécurité et développement.

Nous reconnaissons le progrès accompli sur le plan politique, notamment l'intérêt du Gouvernement fédéral de transition à chercher des accords avec les groupes d'insurgés les plus modérés qui restent en dehors du processus de réconciliation de Djibouti. Le fait que certains groupes se soient associés au processus de paix représente un grand pas en avant. Un autre fait nouveau positif, auquel le Représentant spécial du Secrétaire général a fait allusion, est la récente signature de la déclaration conjointe avec l'un de ces groupes aux fins de coopérer sur la sécurité, le développement et les questions politiques et humanitaires.

D'autre part, nous appuyons les mesures prises par le Gouvernement somalien pour développer le pays, en particulier l'application, avec l'assistance de la Mission de l'Union africaine en Somalie et du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, du Plan de transition pour la Somalie dans des domaines comme le renforcement de la Force nationale de sécurité et de la police, aussi bien que les efforts faits dans le sens de la transparence et de l'exercice effectif des responsabilités.

Le Mexique se déclare à nouveau fort préoccupé de la dégradation de la sécurité pour le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire, qui a eu un impact direct sur la prestation de l'assistance à la population civile. Il est inacceptable que, face à la

violence, aux attaques et au pillage, certains fonds, programmes et organes, comme le Programme alimentaire mondial et l'UNICEF, aient jugé indispensable de suspendre leur activité, qui consiste à distribuer des vivres et dispenser des services de santé.

Le Mexique juge essentiel de faire face à la situation humanitaire et de réaffirmer l'obligation des États de toujours observer le droit international humanitaire et de le faire respecter, y compris leur responsabilité fondamentale de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des civils. À cet égard, il est essentiel de garantir la présence sur le terrain des Nations Unies et des organisations humanitaires. Dans les circonstances actuelles, l'accès assuré à l'aide humanitaire et la prestation de celle-ci constituent l'unique option réelle pour satisfaire aux besoins les plus élémentaires de la population, y compris les personnes déplacées, les réfugiés et, avant tout, les membres des groupes les plus vulnérables, comme les femmes et les enfants. Nous appelons aussi les parties au conflit à prévenir et arrêter le recrutement des enfants.

Vu la situation critique actuelle, c'est un souci prioritaire, comme nous l'avons appris des exposés faits aujourd'hui, que de créer sur le terrain un minimum de sécurité et de créer un environnement assurant la sécurité à long terme. La mise en œuvre de l'approche graduelle que nous avons entérinée dans la résolution 1872 (2009) dépend avant tout de la survie du Gouvernement actuel, de la sécurité de ses dirigeants et d'une présence continue et croissante des Nations Unies dans l'ensemble du pays. Nous sommes convaincus que la création d'une zone de sécurité en territoire somalien et la protection de l'infrastructure stratégique, comme les porte, sont des étapes essentielles dans la pose des fondements d'institutions nationales en état de fonctionner et de la présence internationale. Comme le Représentant spécial du Secrétaire général l'a dit avec raison, l'insécurité est devenue maintenant une source de revenu et de pouvoir.

En outre, il importe à notre avis que le Conseil de sécurité tienne compte de l'appel de l'Union africaine à créer une zone d'interdiction de survol et un blocus des ports de Somalie afin de prévenir l'entrée de mercenaires étrangers et d'armes dans le pays, et aussi qu'il envisage des mesures appropriées à l'encontre de l'Érythrée afin de répondre au soutien de ce pays aux insurgés, qui contribue à l'instabilité permanente de la Somalie.

Le nombre d'actes de piraterie a augmenté en 2009, avec un total de 29 détournements réussis de navires au cours du mois de juin. Le Mexique approuve la décision de l'Union européenne d'élargir le mandat de l'Opération Atalante. Nous nous félicitons de la décision de l'OTAN d'étendre ses opérations dans la région. Nous approuvons aussi la proposition du Secrétaire général de créer au sein du Groupe de contact un groupe de travail additionnel qui serait chargé d'étudier les moyens de combattre la piraterie sur terre, de promouvoir la coordination des efforts entre les États et le Gouvernement somalien, et de renforcer la capacité des garde-côtes de la Somalie et de son système judiciaire afin de poursuivre les pirates présumés.

Enfin, en sa qualité de Président du Comité des sanctions contre la Somalie, le Mexique exhorte les pays de la région et la communauté internationale tout entière à coopérer avec le Comité concernant l'embargo sur les armes et l'appui politique, logistique et financier dont bénéficient les groupes armés en Somalie. À cet égard, nous demandons l'appui résolu et la pleine coopération du groupe de contrôle du Comité pour le mettre à même de remplir les fonctions dont il a reçu mandat. Nous avons la certitude que l'action en temps utile du Comité aux fins d'appliquer la résolution 1844 (2009) deviendra une composante capitale de toute approche régionale coordonnée aux fins d'instaurer la stabilité dont le pays a un besoin désespéré.

M. Çorman (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, pour son exposé détaillé. Nous voudrions aussi remercier de leurs déclarations le Ministre somalien des affaires étrangères, Mohamed Omaar, et le Commissaire Lamamra de l'Union africaine. Nous accueillons d'autre part avec satisfaction le rapport S/2009/373 du Secrétaire général.

La séance d'aujourd'hui sur la Somalie, la deuxième du mois de juillet, témoigne de l'importance que le Conseil attache à l'évolution de la situation en Somalie, en particulier, ainsi qu'à la paix et la stabilité dans la corne de l'Afrique, en général. La Somalie a atteint une conjoncture fort délicate. Les faits sur le terrain n'ont pas encore acquis un caractère irréversible pour ce qui concerne l'autorité du Gouvernement fédéral de transition dans la capitale et ses environs.

Nous nous félicitons de la politique de la porte ouverte pratiquée par le Gouvernement fédéral de transition à l'égard des groupes d'opposition. Nous devons insister dans notre appel à tous les groupes, en Somalie et hors de Somalie, sur le fait qu'il n'y a pas de solution militaire à la question somalienne et que le processus de paix de Djibouti est l'unique voie vers un avenir pacifique. La Turquie soutient sans réserve le Gouvernement fédéral de transition en tant qu'unique autorité légitime en Somalie. Nous avons réaffirmé ce soutien au Président Cheikh Sharif Cheik Ahmed durant sa visite en Turquie, en avril dernier.

Nous applaudissons au rôle crucial joué par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et nous exprimons notre gratitude aux Gouvernements ougandais et burundais pour leurs très précieuses contributions à la Mission. Nous encourageons d'autres États Membres de l'Union africaine à les imiter. Il faut sans aucun doute renforcer la capacité technique de l'AMISOM pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat avec succès. À cette fin, il est essentiel que les Nations Unies déploient en temps utile l'ensemble de leur appui logistique.

Non moins important est le rapide transfert de fonds promis à l'AMISOM lors de la conférence des donateurs de Bruxelles, en avril. Je voudrais dire que la Turquie a déjà transféré à l'AMISOM la moitié du montant promis. L'autre moitié, destinée à la restructuration des institutions de sécurité transitionnelles en Somalie, a également été mise à disposition. Comme nous l'avons indiqué en diverses occasions, la Turquie est prête à former sur son territoire, en coopération avec les Nations Unies, les soldats de la paix de l'AMISOM et les officiers de police somaliens.

Nous nous félicitons de la réunion tenue récemment à Mogadishu par le Comité mixte de la sécurité pour la Somalie. Comme l'a dit le Représentant spécial Ould Abdallah, la revitalisation du Comité marque un pas important vers la réforme et l'amélioration de la sécurité en Somalie.

Nous suivons de près les travaux du Secrétariat sur le plan relatif à une future opération de maintien de la paix des Nations Unies qui ferait suite à l'AMISOM, sous réserve d'une décision ultérieure du Conseil de sécurité. À cet égard, nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général qui sera publié en septembre 2009. Nous espérons que la visite à Mogadiscio d'une équipe du Département des

opérations de maintien de la paix se fera, comme prévu, avant la publication du rapport.

La Turquie appuie l'action à trois volets définie par le Secrétaire général, telle qu'elle a été entérinée dans la résolution 1872 (2009).

Nous sommes également préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire en Somalie du fait de l'intensification des combats. Il est très inquiétant d'apprendre, à la lecture du rapport du Secrétaire général, que certains cas constituent des crimes de guerre au regard du droit international humanitaire. Cela montre qu'il importe d'appliquer efficacement les sanctions sur la Somalie et de prévenir l'entrée de combattants étrangers dans son territoire.

S'agissant des efforts internationaux de lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes et dans le golfe d'Aden, j'ai le plaisir d'annoncer la poursuite de la contribution de la Turquie à ces efforts, avec la fourniture de deux frégates. En outre, nous prenons une part active aux travaux du Groupe de contact international sur la Somalie, et nous coopérons étroitement avec les pays de la région à cet égard.

M. Vilović (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, d'avoir présenté le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la Somalie (S/2009/373), dont nous nous félicitons. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Commissaire de l'Union africaine, M. Lamamra, et au Ministre somalien des affaires étrangères, M. Omaar, et les remercier de leurs exposés d'aujourd'hui. Ma délégation voudrait exprimer sa pleine gratitude au Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie pour ses efforts inlassables et sa contribution précieuse en vue de promouvoir le dialogue et la réconciliation en Somalie.

Puisque nous avons eu l'occasion de débattre de la situation en Somalie le 9 juillet (voir PV.6158), ma délégation aimerait exprimer quelques idées.

Tout d'abord, nous prenons note avec préoccupation de l'effroyable situation en matière de sécurité qui règne sur le terrain. À cet égard, nous réaffirmons notre plein appui au Gouvernement fédéral de transition et au Président Cheikh Sharif Cheik Ahmed. Nous saluons leur détermination et l'action qu'ils mènent en vue d'un processus politique plus inclusif et d'une véritable réconciliation nationale, et

nous nous félicitons des avancées politiques récentes à cet égard, qui ont déjà été mentionnées aujourd'hui.

Nous nous associons aux appels lancés à toutes les parties prenantes somaliennes leur demandant de choisir la voie du dialogue et de rejoindre le processus de paix de Djibouti, qui demeure la meilleure option pour établir une paix durable en Somalie.

Deuxièmement, nous condamnons fermement toutes les tentatives visant à arrêter la dynamique politique actuelle, à déstabiliser les institutions fédérales de transition et à porter atteinte au processus de paix de Djibouti. Nous demandons une cessation immédiate des hostilités, et nous déplorons les conséquences des récentes attaques des insurgés tant pour la population civile que pour la situation humanitaire déjà difficile dans le pays. Nous sommes particulièrement préoccupés par le recrutement à grande échelle et la formation d'enfants soldats, comme cela est indiqué dans le rapport du Secrétaire général. À l'instar du Secrétaire général, nous demandons la cessation immédiate de ces pratiques. Nous demandons aussi instamment à toutes les parties au conflit de se conformer au droit international humanitaire et de respecter les droits de l'homme.

Nous demeurons également vivement préoccupés par les informations faisant état d'ingérence extérieure s'agissant des attaques des insurgés qui ont lieu en Somalie, et en raison du potentiel de déstabilisation de ces actions pour l'ensemble de la région. Nous sommes donc réconfortés par la déclaration faite aujourd'hui par le Ministre des affaires étrangères Omaar, selon laquelle, sans ingérence extérieure, le Gouvernement fédéral de transition serait capable de garantir la paix et la sécurité sur tout le territoire de la Somalie.

Comme nous l'avons déjà dit, nous sommes prêts à prendre une part active au sein du Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 751 (1992) sur la base des rapports du Groupe de contrôle, dont nous apprécions et appuyons vivement le travail et les conclusions.

Troisièmement, tout étant sensibles aux efforts inlassables de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et des pays qui lui fournissent des contingents, nous demandons que ses capacités soient renforcées en honorant les promesses de fourniture de contingents et au moyen de l'aide bilatérale, ainsi que par le biais du Fonds d'affectation spéciale de l'AMISOM. Nous saluons aussi tous les efforts et toutes les initiatives visant à améliorer les capacités du

secteur de la sécurité de la Somalie, en particulier pour en faire une force de sécurité et de police responsable et capable; c'est sur cet élément que repose essentiellement l'établissement de la stabilité dans le pays.

Enfin, nous appuyons fermement le travail accompli à ce jour par tous les acteurs pour lutter contre le problème de la piraterie au large des côtes somaliennes. La Croatie se réjouit de contribuer aux efforts de lutte contre la piraterie et de prendre une part active dans l'opération navale de l'Union européenne, l'Opération Atalanta.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens, tout d'abord, à remercier M. Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, de son exposé. Nous sommes très sensibles aux efforts inlassables déployés par M. Ould Abdallah au fil des années pour appeler l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de régler la question de la Somalie. Nous remercions le Commissaire de l'Union africaine, M. Lamamra, de sa déclaration. Nous saluons aussi la présence parmi nous du Ministre somalien des affaires étrangères, et nous le remercions de sa déclaration.

Nous sommes profondément préoccupés par la situation grave qui prévaut actuellement en Somalie. Pour régler la question de la Somalie, il est indispensable de stabiliser rapidement la situation en matière de sécurité dans le pays. À cette fin, il est on ne peut plus important de veiller à ce que les forces de sécurité somaliennes soient suffisamment fortes. Nous nous réjouissons de la récente réunion du Comité mixte de la sécurité à Mogadiscio. Nous sommes favorables au renforcement des forces de sécurité somaliennes et demandons aux membres de la communauté internationale qui sont en mesure de fournir un appui à la Somalie de le faire dans le cadre des procédures appropriées concernant les exemptions aux sanctions.

La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) joue un rôle très important dans le processus de paix somalien. Certains pays africains ont promis des renforts à l'AMISOM; nous nous félicitons de ces promesses et espérons que le déploiement complet de la Mission se fera rapidement. La communauté internationale doit dès que possible honorer ses engagements et fournir un appui plus important encore à l'AMISOM. Nous appuyons les efforts de l'ONU pour continuer à déployer les éléments d'appui à l'AMISOM et demandons au

Secrétariat d'arrêter les plans détaillés pour le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous appuyons la poursuite des pourparlers entre toutes les parties somaliennes portant sur la réconciliation nationale, en vue de consolider le processus de paix de Djibouti.

Nous condamnons les attaques visant le Gouvernement fédéral de transition, les civils et les organismes d'aide humanitaire et demandons instamment à toutes les parties somaliennes de renoncer à la force et de régler tous les problèmes par voie politique.

La question de la Somalie est devenue un problème redoutable pour la paix et la sécurité de l'ensemble de la région de la corne de l'Afrique. Nous demandons aux pays de la région d'user de toute leur influence pour encourager des pourparlers de paix et enregistrer les progrès rapides et sensibles dans le processus de paix national somalien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en tant que représentant de l'Ouganda.

Je remercie M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial sur Secrétaire général pour la Somalie, et M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, de leurs exposés. Je salue également la participation à la présente séance du Ministre somalien des affaires étrangères, M. Omaar.

L'Ouganda salue les efforts du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie pour faire avancer le processus de paix dans ce pays. Nous condamnons les attaques visant le Gouvernement fédéral de transition, la population civile et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) menées par les groupes insurgés et les éléments étrangers dans une tentative visant à porter atteinte au processus politique et aux efforts de réconciliation. Toute tentative visant à chasser le Gouvernement fédéral de transition est totalement inacceptable; elle aurait des conséquences graves sur la paix et la stabilité en Somalie, dans la région et au-delà. Nous demandons par conséquent aux groupes armés et à tous les éléments d'opposition d'accepter pleinement l'accord de Djibouti comme le meilleur moyen de faire avancer le processus politique. Nous demandons aussi à ceux qui, dans la région et en

dehors, supportent les insurgés et alimentent l'instabilité en Somalie d'arrêter de le faire.

Nous nous félicitons du lancement, le 25 juillet, du Comité mixte de la sécurité, qui est l'une des institutions prévues dans l'accord de paix de Djibouti. Cela est important parce que, une fois devenu opérationnel, le Comité mixte de la paix coordonnera les efforts en appui aux institutions de sécurité transitoires somaliennes et facilitera aussi le décaissement des contributions promises à cet effet durant la conférence de Bruxelles.

Nous nous félicitons de l'appui apporté à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et demandons à l'ONU et aux autres partenaires de continuer à apporter leur appui pour veiller à ce que l'AMISOM s'acquitte efficacement de son mandat. Nous nous félicitons également des contingents supplémentaires promis à l'AMISOM, qui renforceront sa capacité d'exécuter son mandat. En outre, nous trouvons encourageant que l'AMISOM ait commencé le déploiement de sa composante de police à la suite de l'arrivée de son Commissaire de police à Mogadiscio le 18 juin de cette année.

Pour consolider les résultats obtenus à ce jour, il est essentiel, à ce stade, que le reste des entités qui appuient l'AMISOM, y compris la composante civile, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et d'autres organismes, se réinstallent en Somalie. Cela non seulement aiderait à renforcer le Gouvernement,

mais enverrait aussi un message clair selon lequel la communauté internationale appuie fermement le Gouvernement fédéral de transition et le peuple somalien.

Les membres de rappelleront que, à sa séance du 9 juillet dernier, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2009/19) dans laquelle elle a pris acte de la décision du Sommet de Syrte de l'Union africaine demandant au Conseil d'imposer des sanctions à ceux qui fournissent un appui aux groupes cherchant à remettre en cause la paix et la réconciliation en Somalie ainsi que la stabilité de la région. En conséquence, le Conseil s'est déclaré prêt à étudier sans tarder les mesures à prendre contre quiconque compromet le processus de paix de Djibouti. L'Ouganda appuiera les mesures que le Conseil prendra à cet égard.

Enfin, nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ahmedou Ould Abdallah, et son équipe pour le travail remarquable qu'ils réalisent pour appuyer le peuple somalien afin qu'il puisse vivre dans la paix et la sécurité et reconstruire son pays.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 15.